



Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le 17/06/2022

ID : 029-212901615-20220614-DCM_2022_3_1-DE

EXTRA

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de
Conseillers : 23

En exercice : 23

Présents : 18

Votants : 21

N° 2022-3-1

L'an deux mil vingt-deux,
Le 14 juin à 19H30

Le Conseil Municipal de la commune de Pleuven, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur David DEL NERO, Maire, à la mairie.

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2022

Monsieur Christophe CADIC est nommé secrétaire de séance.

Présents : DEL NERO David, ARZUR Yvon, BERNARD Jean-Michel, BERTHOLOM Cyril, CADIC Christophe, CARIOU Philippe, CARLIER Morgane, CRENN Rachel, CASELLINO Mona, CORNIC Karine, FRANCHETEAU Laurent, GOURVES Muriel, KERNEVEZ Marie-Hélène, LE BER Caroline, RIVIERE Christian, ROUE Christian, SIMON Mikaël, SINIC Aurélie.

Procurations : CORNIC Karine à Cyril BERTHOLOM, MARTIN Corinne à CASELLINO Mona, MILIN Claudine à KERNEVEZ Marie-Hélène

Absents : LAGADIC Christophe, LE BOSSER Olivia

Objet – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS – AUGMENTATION DE TEMPS DE TRAVAIL

En application de l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, M. le Maire propose de modifier le tableau des emplois du personnel communal.

L'augmentation des effectifs accueillis par les personnels municipaux sur tous les temps de l'enfant, la complexité des plannings actuels nous obligent à recruter des animateurs sur les temps de vacances scolaires et à avoir recours aux heures complémentaires, voire supplémentaires afin d'absorber la surcharge de travail.

Cette pratique génère surcoût pour la collectivité et fatigue chez les agents.

Aussi est-il proposé de modifier les plannings et les temps de travail de 3 agents comme suit :

- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint d'animation de 32h à 35h
- Augmentation du temps de travail du poste d'ATSEM de 32h à 35h
- Augmentation du temps de travail du poste d'adjoint technique en restaurant scolaire de 23h à 25h

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés

- **ADOpte** le nouveau tableau des emplois au 1^{er} septembre 2022, tel que joint en annexe.

Délibéré en mairie les jour, mois et an susdits,

Suivent au registre les signatures des membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,
David DEL NERO



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex, dans le respect des délais de recours en vigueur, éventuellement au moyen d'une requête déposée sur le site www.telerecours.fr

TABLEAU DES EMPLOIS au 01/09/2022 - COMMUNE DE PLEUVEN
Article 34 de la loi du 26 janvier 1984

◆ EMPLOIS PERMANENTS

SERVICE	EMPLOI	GRADE MINI	GRADE MAXI	Postes pourvus	Postes vacants	Durée hebdomadaire
Services administratifs	Direction des services	Rédacteur	Attaché principal	1	0	35 H
	Accueil mairie et urbanisme	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	3	0	2 à 35 H 1 à 28 H
	Comptabilité et accueil à l'agence postale	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	1	0	35 H
Services techniques	Direction service technique	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	0	35 H
	Service technique et espaces verts	Adjoint technique	Agent de maîtrise	3	0	35 H
	Entretien des locaux	Adjoint technique	Agent de maîtrise	2	0	35 H
Restaurant scolaire	Cuisinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise principal	1	0	35 H
	Aide cuisinier	Adjoint technique	Agent de maîtrise	1	0	35 H
	Agent de service	Adjoint technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	1	0	25 H
Services scolaires et périscolaires	Responsable du service Enfance	Animateur	Animateur principal 1 ^{ère} classe	1	0	35H
	Agent spécialisé école maternelle	ATSEM	ATSEM principal 1 ^{ère} classe	3	0	2 à 35 H 1 à 34 H
	Référent ALSH, APS, temps méridien, temps du mercredi	Adjoint d'animation territorial	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	4	1	4 à 35 H
TOTAL			22	1		

Envoyé en préfecture le 17/06/2022

Reçu en préfecture le 17/06/2022

Affiché le

ID : 029-212901615-20220614-DCM_2022_3_1-DE

◆ EMPLOIS NON PERMANENTS

NEANT